

La plume Vernoucelloise organise :
« SATURDAY BAD FEVER : LE MIXTE »

Article 1 : généralités

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **2404210** et sous le nom « **SATURDAY BAD FEVER : LE MIXTE** ». Il se déroule le **samedi 3 mai 2025 sur 5 terrains, au gymnase de Thomery, 4 passage Greffulhe 77810 à THOMERY** Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.2 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.3 Le GEO Responsable de la compétition est **Yann GELE**.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi « **SATURDAY BAD FEVER : LE MIXTE** » est un tournoi PROMOBAD CLUB qui s'adresse à tous les joueurs du club de La plume Vernoucelloise et sur invitation.
- 2.2 Le tournoi « **SATURDAY BAD FEVER : LE MIXTE** » est destiné aux joueurs des catégories minime, cadet, junior, senior et vétéran dans le tableau de **Double Mixte**.
- 2.3 Les séries seront composées sous forme de top.
- 2.4 Le tableau se joue en intégralité du samedi à partir de 18h00 jusqu'au dimanche matin 03h00 environ.
- 2.5 Les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules, suivie d'une phase en élimination directe.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 18 avril 2025**.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **vendredi 25 avril 2025** suivant la dernière mise à jour FFBaD des CPPH.
- 3.3 Les inscriptions se feront sur **EBAD**.
- 3.4 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles **le samedi de 17h30 jusqu'au dimanche matin 03h00 environ**.
- 3.5 Les frais d'inscription sont **GRATUITS**.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées via **EBAD**. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

La plume Vernoucelloise organise :**« SATURDAY BAD FEVER : LE MIXTE »**

- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au GEO, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Les volants sont à la charge des joueurs et sont en vente si besoin au gymnase. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont :
- RSL n°3 Tourney.**
- 5.5 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.6 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage.
- 5.7 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.8 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure (par exemple : les filins des paniers de basket) est compté une fois au service et faute en jeu.
- 5.9 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.10 En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs joueurs à l'issue de la phase de poule, les joueurs sont départagés en prenant en compte l'ensemble des rencontres de la phase de poule selon l'ordre de priorité :
- 1 - La différence entre matchs gagnés et matchs perdus
 - 2 - La différence entre sets gagnés et sets perdus
 - 3 - La différence entre points marqués et points encaissés
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi « **SATURDAY BAD FEVER : LE MIXTE** » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.14 Droit à l'image : dans le cadre de la compétition, les joueurs seraient susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du club, voire d'autres sites de badminton (LCBAD, FFBAD...). Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudrait acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.
- 5.15 Rappel pour les participants mineurs à la compétition : Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.